

COURRIER ADRESSE EN RECOMMANDE AVEC AR à :
CCI
PORT DE LILLE
PREFET

Lomme le 09 décembre 2021

OBJET : Nuisances environnementales et risques sanitaires à Lomme (Hauts-de- France)

P.J. copie courrier de M. VICOT Maire de Lomme
Adressé à M. Le Préfet des Hauts de France
Photos

Messieurs,

Nous sommes un collectif informel de citoyens, réunis sous la forme d'un groupe Facebook intitulé « Euratech, Bois-Blancs, Lomme, Loos, tous asphyxiés » qui totalise plus de 200 membres. Nous résidons pour la plupart dans les communes de Lille, Lomme, Loos et Sequedin. En cette qualité, nous souhaitons vous faire part de **notre profond désarroi et de notre vive inquiétude face à une situation qui, au nom de la santé et de la préservation de l'environnement, ne peut définitivement plus durer.**

Notre colère porte sur les nuisances environnementales (odeurs âcres de plastique brûlé, bruits liés à l'activité industrielle et aux trafics des camions, présence de déchets d'aluminium sur l'espace public...) que nous subissons quotidiennement et qui proviendraient de l'entreprise REFINAL (groupe Derichebourg), recyclerie d'aluminium implantée au 2 rue Pelouze 59160 Lille. Nous employons le conditionnel à dessein dans l'attente des investigations complémentaires qui, nous l'espérons, seront menées par les services de l'Etat dans les plus brefs délais. Cependant, un large faisceau d'indices laisse à penser que ces graves atteintes à la santé et à l'environnement sont le fait de cette activité.

1 / Des nuisances insupportables en milieu urbain dense

En préambule, il est à préciser que l'entreprise REFINAL s'est implantée en 1992, dans un tissu urbain dense qui lui préexistait depuis plusieurs décennies. **Selon toute logique, il appartient donc à l'activité industrielle de s'adapter à son environnement et non l'inverse.** Comme toute ville, ce tissu urbain dense comprend des habitats collectifs et individuels, des équipements publics, de l'activité économique (quartier Euratechnologies) et des espaces publics qui se retrouvent très impactés par les

nuisances. A titre d'illustration, nous souhaitons vous donner plusieurs exemples des désagréments que nous subissons et qui sont régulièrement relayés sur notre groupe Facebook :

- Sur la qualité de l'air, nous sommes fréquemment incommodés par ces odeurs âcres et diffuses que nous constatons jusque dans nos logements (impossible parfois d'ouvrir nos fenêtres) mais aussi au sein et à proximité de nombreux équipements du secteur – scolaires, sportifs et culturels - et au sein même de la station de métro Canteleu située à environ 1,5 Km de l'usine. Il n'est pas rare de les sentir jusqu'à la citadelle de Lille, espace de loisirs très fréquenté et d'envergure métropolitaine. A titre d'illustration, nombre de photos et vidéos publiées sur notre page Facebook montrent que des émissions de fumées noires et probablement toxiques s'échappent régulièrement des bâtiments, sans passer par le système de filtration.
- Sur les nuisances sonores, outre le trafic incessant des camions sur des voies peu adaptées à leur gabarit, l'activité génère des bruits puissants et réguliers (broyage, explosion d'airbag...) qui font parfois trembler les murs des maisons voisines.
- Sur les déchets, des fragments d'aluminium sont fréquemment retrouvés sur le sol des rues adjacentes. Ces déchets tomberaient des camions qui manifestement ne sont pas équipés pour prévenir ce type de dépôts sauvages.

A travers ces quelques exemples, nous souhaiterions que vous preniez toute la mesure des nuisances environnementales que nous subissons depuis plusieurs années et qui sont inacceptables.

2 / Des élus locaux mobilisés de longue date

Pour illustrer l'antériorité de ce dossier, M. Yves DURAND (Député-Maire de Lomme) et M. René DUBUISSON (Maire de Sequedin), par courrier du 25 mars 2010, exprimaient déjà à M. le Préfet du Nord leurs plus vives inquiétudes quant au respect des dispositions d'exploitation arrêtées le 02 avril 1999.

Dans l'actualité plus récente, nous souhaitons également porter à votre connaissance les démarches effectuées par M. Roger VICOT (Maire de Lomme) et qui ont été retracées en réunion publique du 09 novembre 2021.

- Mars 2017 : envoi d'un courrier à M. le Préfet suites aux plaintes des riverains
- Janvier 2019 : envoi d'un nouveau courrier à M. le Préfet visant à imposer à l'exploitant une campagne d'étude pour vérifier certaines conditions environnementales d'exploitation
- Juillet 2019 : arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 imposant à l'exploitant l'élaboration d'un protocole de surveillance
- Juillet 2019 : envoi d'un nouveau courrier de relance à M. le Préfet
- Sept/Janv 2020 : échanges Ville / Préfecture sur le contenu et la méthode du protocole
- Avril 2020 : notification du protocole à l'exploitant
- Mai 2020 – Mai 2021 : étude menée par un prestataire spécialisé.

La réunion publique du 09 novembre 2021 a été organisée à l'initiative de M. Roger VICOT. En présence de Mme Elisabeth BODIER (Conseillère municipale de la Ville de Loos) et de M. Henri RABOTIN

(Directeur Général de REFINAL), et en l'absence des services de l'Etat, pourtant invités, cette réunion a été l'occasion de partager les résultats des études et leurs conclusions. Les premières analyses réalisées par les services de la Ville de Lille révèlent une surexposition du quartier aux particules fines et aux retombées d'aluminium. Sur ce point, M. Roger VICOT, a préconisé de poursuivre et d'élargir les investigations sur la qualité de l'air et des sols. En ce sens, il a transmis un nouveau courrier à M. le Préfet en date du 15 octobre 2021.

Nous soutenons ardemment cette démarche et souhaitons que ces nouvelles études soient menées rapidement et de manière indépendante afin de faire toute la lumière sur les conditions environnementales d'exploitation de REFINAL.

3 / Un projet de développement à suspendre urgemment

Par ailleurs, lors de la réunion publique du 09 novembre 2021, M. Henri RABOTIN, Directeur Général de REFINAL, nous a informés avoir fait une offre à un appel à projet publié par la CCI Hauts-de-France visant à céder un ensemble immobilier d'environ 4,5 hectares, jouxtant l'emprise actuelle de l'entreprise REFINAL, et se situant au 5 rue Jean-Baptiste Dumas à Lomme et au 3 rue de Lille à Sequedin.

Le cahier des charges de la CCI Hauts-de-France précise que la date limite de dépôt des offres est fixée au 10 janvier 2022 mais que la CCI se réserve le droit de proroger. La réponse définitive de la CCI doit intervenir dans un délai maximal de 05 mois à compter de la réception des offres. Le dossier des candidats doit répondre aux critères suivants : prix, type d'exploitation proposée, emplois générés par l'activité, intégration du projet dans son environnement, intégration de l'activité du locataire en place. Par ailleurs, en point de contexte, il semble opportun de rappeler que la CCI Hauts-de-France et le Port de Lille sont deux acteurs engagés dans la démarche de troisième révolution industrielle (ReV3) dont l'objet est, il nous semble, de promouvoir et mettre en œuvre la transition écologique, énergétique et industrielle du 21^e siècle.

M. Henri RABOTIN, à l'occasion de cette réunion publique nous a indiqué qu'il s'agissait, pour son entreprise, de constituer une réserve foncière et qu'à ce jour, REFINAL n'avait pas de volonté d'extension. A la lecture des critères exigés par la CCI Hauts-de-France dans le cadre de son appel à projet, nous émettons de sérieux doutes quant à la véracité de ses propos et souhaiterions être informés du contenu réel de son projet.

Par conséquent, à l'instar des conclusions de M. Roger VICOT dans son courrier du 15 octobre 2021, **nous sommes opposés à ce projet de développement tant que les conditions actuelles d'exploitation n'ont pas apporté la preuve d'une innocuité réelle pour la santé et l'environnement.**

A la sortie de la COP26 et à la lueur des engagements pris par la France et ses collectivités territoriales en faveur de l'environnement, nous réitérons toute notre colère et notre désarroi face à cette situation.

Nos revendications sont simples : nous souhaitons que l'Etat, au titre de sa compétence en matière d'ICPE, mène des investigations complètes et impartiales autour de l'activité de REFINAL et que le projet de développement soit gelé dans l'attente des résultats. C'est pourquoi nous sollicitons solennellement votre aide dans ce dossier.

Dans l'espoir de pouvoir compter sur votre compréhension et votre diligence, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos plus hautes considérations.

Collectif Environnement Haute Deûle

Groupe Facebook : « Euratech, Bois-Blancs, Lomme, Loos, tous asphyxiés »

QUELQUES PHOTOS

Déchets métalliques dans l'espace public



Emanations de fumées noires depuis les bâtiments



Traffic de camions dans des rues non adaptées



Emanations de fumées épaisses depuis les bâtiments de la fonderie 365 jours/an

